

SECTION 1: Identification de la substance/dur mélange et de la société /l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : NETTOYANT INDUSTRIEL CONCENTRE "NC 10" NEOCLEAN
Code du produit : 7230
Type de produit : Détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel
Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance/mélange : Nettoyant industriel concentré

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SODITEN - NEOCLEAN PROFESSIONNEL

ZA Les Marchais
28480 LUIGNY
T 02.37.29.50.50 - F 02.37.29.55.00
www.neoclean.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Corr. 1A H314
Eye Dam. 1 H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

C; R35
Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

NETTOYANT INDUSTRIEL CONCENTRE "NC 10"

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]



GHS05

Pictogrammes de danger (CLP) :

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : Lauryl éthoxy sulfate de sodium (A-), Alcool éthoxylé C9-11 + 6 OE (NI), Hydroxyde de sodium

Mentions de danger (CLP) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) : P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation
P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Lauryl éthoxy sulfate de sodium (A-)	(n° CAS)68891-38-3 (Numéro CE)500-234-8	<= 5	Xi; R36 Xi; R38
Alcool éthoxylé C9-11 + 6 OE (NI)	(n° CAS)69011-36-5 (Numéro CE)500-241-6	<= 5	Xn; R22 Xi; R41
Sel de sodium de l'acide ethylenediaminetétraacétique	(n° CAS)64-02-8 (Numéro CE)200-573-9 (Numéro index)607-428-00-2 (N° REACH)01-2119486762-27	<= 5	Xn; R22 Xi; R41
Hydroxyde de sodium	(n° CAS)1310-73-2 (Numéro CE)215-185-5 (Numéro index)011-002-00-6 (N° REACH)01-2119457892-27	<= 3	C; R35
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	
Hydroxyde de sodium	(n° CAS)1310-73-2 (Numéro CE)215-185-5 (Numéro index)011-002-00-6 (N° REACH)01-2119457892-27	(0,5 <= C < 2) Xi; R36/38 (2 <= C < 5) C; R34 (C >= 5) C; R35	
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Lauryl éthoxy sulfate de sodium (A-)	(n° CAS)68891-38-3 (Numéro CE)500-234-8	<= 5	Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315
Alcool éthoxylé C9-11 + 6 OE (NI)	(n° CAS)69011-36-5 (Numéro CE)500-241-6	<= 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Sel de sodium de l'acide ethylenediaminetétraacétique	(n° CAS)64-02-8 (Numéro CE)200-573-9 (Numéro index)607-428-00-2 (N° REACH)01-2119486762-27	<= 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Hydroxyde de sodium	(n° CAS)1310-73-2 (Numéro CE)215-185-5 (Numéro index)011-002-00-6 (N° REACH)01-2119457892-27	<= 3	Skin Corr. 1A, H314
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	
Lauryl éthoxy sulfate de sodium (A-)	(n° CAS)68891-38-3 (Numéro CE)500-234-8	(5 <= C < 10) Eye Irrit. 2, H319 (C >= 10) Eye Dam. 1, H318	

29/09/2014

FR (français)

FDS Réf: 1_6_320

2/8

NETTOYANT INDUSTRIEL CONCENTRE "NC 10"

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Hydroxyde de sodium	(n° CAS)1310-73-2 (Numéro CE)215-185-5 (Numéro index)011-002-00-6 (N° REACH)01-2119457892-27	(0,5 =< C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (0,5 =< C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (2 =< C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (C >= 5) Skin Corr. 1A, H314

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.
----------------------	-----------------------------------

6.1.2. Pour les secouristes

Equipe de protection	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence	: Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.
-----------------------	---

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

NETTOYANT INDUSTRIEL CONCENTRE "NC 10"

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Se conformer aux réglementations en vigueur.
Conditions de stockage	: Conserver dans l'emballage d'origine. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Protéger du gel. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.
Produits incompatibles	: Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	: Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles
--

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)		
France	Nom local	Sodium (hydroxyde de)
France	VME (mg/m³)	2 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Porter des gants de protection.
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: Porter un masque approprié.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Vert.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 13 +/-1
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 60 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,04 +/- 0.03
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

NETTOYANT INDUSTRIEL CONCENTRE "NC 10"

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et éactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

10.2. Stabilité chimique

Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Lauryl éthoxy sulfate de sodium (A-) (68891-38-3)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
DL50 orale rat	1350 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. pH: 13 +/-1
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: 13 +/-1
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
CL50 poisson 1	45,4 mg/l Onchorhynchus mykiss, 96H

12.2. Persistance et dégradabilité

NETTOYANT INDUSTRIEL CONCENTRE "NC 10"	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

NETTOYANT INDUSTRIEL CONCENTRE "NC 10"

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

12.3. Potentiel de bioaccumulation

NETTOYANT INDUSTRIEL CONCENTRE "NC 10"

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

: Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 1760
N° ONU (IMDG)	: 1760
N° ONU (IATA)	: 1760
N° ONU (ADN)	: 1760
N° ONU (RID)	: 1760

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation exacte d'expédition/Description (ADR) : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non applicable

Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : Non applicable

Désignation exacte d'expédition/Description (ADN) : Non applicable

Désignation exacte d'expédition/Description (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Transport hazard class(es) (ADR) : 8

Étiquettes de danger (ADR) : 8



:

IMDG

Transport hazard class(es) (IMDG) : 8

IATA

Transport hazard class(es) (IATA) : 8

ADN

Transport hazard class(es) (ADN) : 8

RID

Transport hazard class(es) (RID) : 8

Étiquettes de danger (RID) : 8

NETTOYANT INDUSTRIEL CONCENTRE "NC 10"

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: III
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

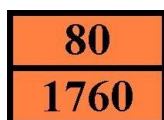
14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: C9
Disposition spéciale (ADR)	: 274
Quantités limitées (ADR)	: 5L
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Véhicule pour le transport en citerne	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Danger n° (code Kemler)	: 80



Panneaux oranges	:
Tunnel restriction code (ADR)	: E

14.6.2. Transport maritime

14.6.3. Transport aérien

14.6.4. Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN	: Non
--------------------	-------

14.6.5. Rail transport

Transport interdit (RID)	: Non
--------------------------	-------

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15 Informations complémentaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, EDTA et sels	<5%
Parfum	

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

NETTOYANT INDUSTRIEL CONCENTRE "NC 10"

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
R22	Nocif en cas d'ingestion
R35	Provoque de graves brûlures
R36	Irritant pour les yeux
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
C	Corrosif
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit